



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
MINISTÈRE DU TRAVAIL

ARRÊTÉ DIECCTE-2019-30

portant désignation des membres du comité technique de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion

Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion, par intérim,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié relatif à la création des comités techniques des services déconcentrés des DIRECCTE/DIECCTE/DCSTEP ;

Vu les résultats du scrutin organisé le 6 décembre 2018,

Vu l'arrêté du 5 avril 2019 nomination de Monsieur MATTERA Michel-Henri en tant que directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté modificatif n° DIECCTE-2019-18,

Considérant la mutation sortante de Madame PFISTER Suzie, membre titulaire,

ARRETE

Article 1er

Sont désignés représentants des personnels au comité technique créé auprès du directeur des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion :

En qualité de membres titulaires :

En qualité de membres suppléants :

au titre de CGT-SOLIDAIRES :

au titre de CGT-SOLIDAIRES :

Nicolas LAMORLETTE

Philippe RAGUENEZ

Didier BILLAUD

Murthy PILLA

Dominique ALAVIN

Anne BOITEUX

Nicolas MARTIN

Valérie BALAY

Sonia ZAHM

Christophe LEPAGE

Henri PALAO

Corinne BOYER

au titre de l'UNSA :

Sylvie SAM-LONG

Eric FAURE

au titre de l'UNSA :

Lydie POUSSEAU

Pascal LEBON

Article 2

Le mandat des membres du comité technique entrera en vigueur à compter du 17 janvier 2019.

Article 3

Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait le 18 novembre 2019

Le Directeur des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de La Réunion

**P/ Le directeur des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
Le Directeur Adjoint**

Mehdi BOUKERROU

